

60 Avenue Ferdinand de Lesseps 34110 Frontignan
BI 79

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 05/03/2026
Valable jusqu'au : 05/09/2026
N° de commande : 906041

Commune : Frontignan
Code postal : 34110
Code insee : 34108
Lat/Long : 43.434912, 3.780412
Altitude : 1.03 m

Vendeur ou Bailleur :
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

34108 000 BI 79



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 2 Fiche Solsisme Solsisme	Aucun ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de côte	Faible Sols argileux	Non concerné Fiche OLD Old: Débroussaillage
0 SIS	0 CASIAS	0 JCPE	Inondation  CONCERNÉ	Risque Industriel  NON CONCERNÉ	

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/MPSWW>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVE Le 25/01/2012 <i>PPRI_Frontignan, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	0179 OUI (RLD) RLD = RLD
	APPROUVE Le 25/01/2012 <i>PPRI_Frontignan, Inondation - Par submersion marine</i>	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
	Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers	

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Risque industriel 	APPROUVE Le 14/10/2014 <i>PPRT - GDH, Risque industriel - Effet de surpression</i>	0179 Non
	APPROUVE Le 14/10/2014 <i>PPRT - GDH, Risque industriel - Effet thermique</i>	

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées

Code postal ou code insee

Nom de la commune

60 Avenue Ferdinand de Lesseps 34110 Frontignan
BI 79

34110 (34108)

Frontignan

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS

Oui ☒ Non ☐

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☒ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐

Date 25/01/2012

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui ☒ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS

Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIER

Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES

Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :

Effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui ☐ Non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui ☐ Non ☐

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾

Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :		
Zone 1 Très faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée
☐	☒	☐
Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte	
☐	☐	☐
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
☐	Non	☒
Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)		
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage		
☐	Non	☒
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
☐	Non	☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		
☐	Non	☐
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022? *		
Oui	☒	Non
☐	☐	N/C
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.		
Oui	☐	Non
☐	☐	N/C
Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :		
> d'ici à 30 ans	☐	> compris entre 30 et 100 ans
☐	☐	N/C
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?		
Oui	☐	Non
☐	☐	N/C
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?		
Oui	☐	Non
☐	☐	N/C
Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés		
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024		
En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien.		
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.		
☐	Oui (5)	Non
Vendeur / Bailleur		
Date / Lieu		
Acquéreur / Locataire		
Nom		
Nom		
Lieu		
Signature		

(1) Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.
(2) Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.
(3) Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.
(4) Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.
(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.
(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
60 Avenue Ferdinand de Lesseps 34110 Frontignan	34110 (34108)	Frontignan

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	Oui	Non	X
	Révisé	Approuvé	Date
Si oui, nom de l'aérodrome :			
>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation			
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON
Aucun

X zone A¹
Très forte

zone B²
Forte

zone C³
modérée

zone D⁴
Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts, (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code d'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N.) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

AVOVENTES.FR

Date / Lieu
05/03/2026

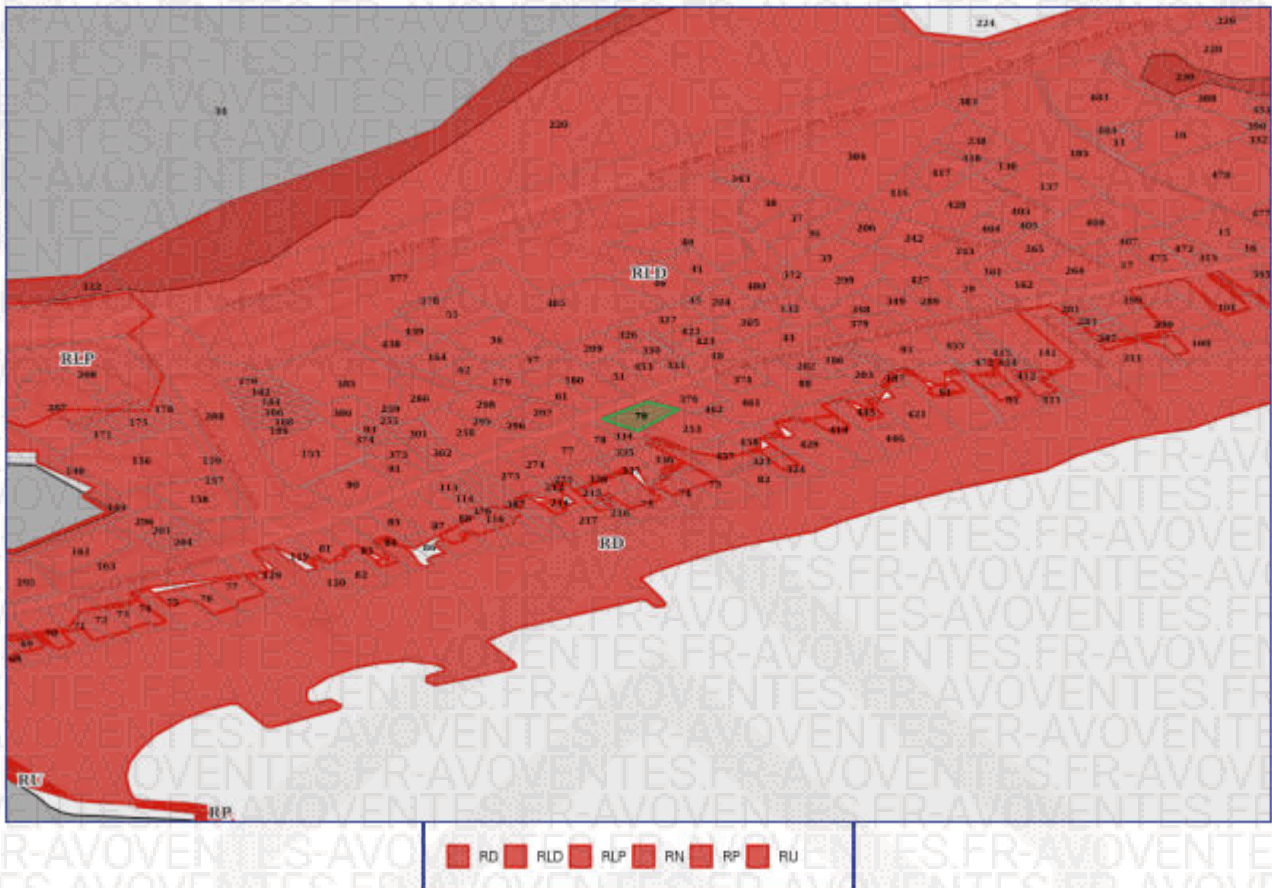
Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

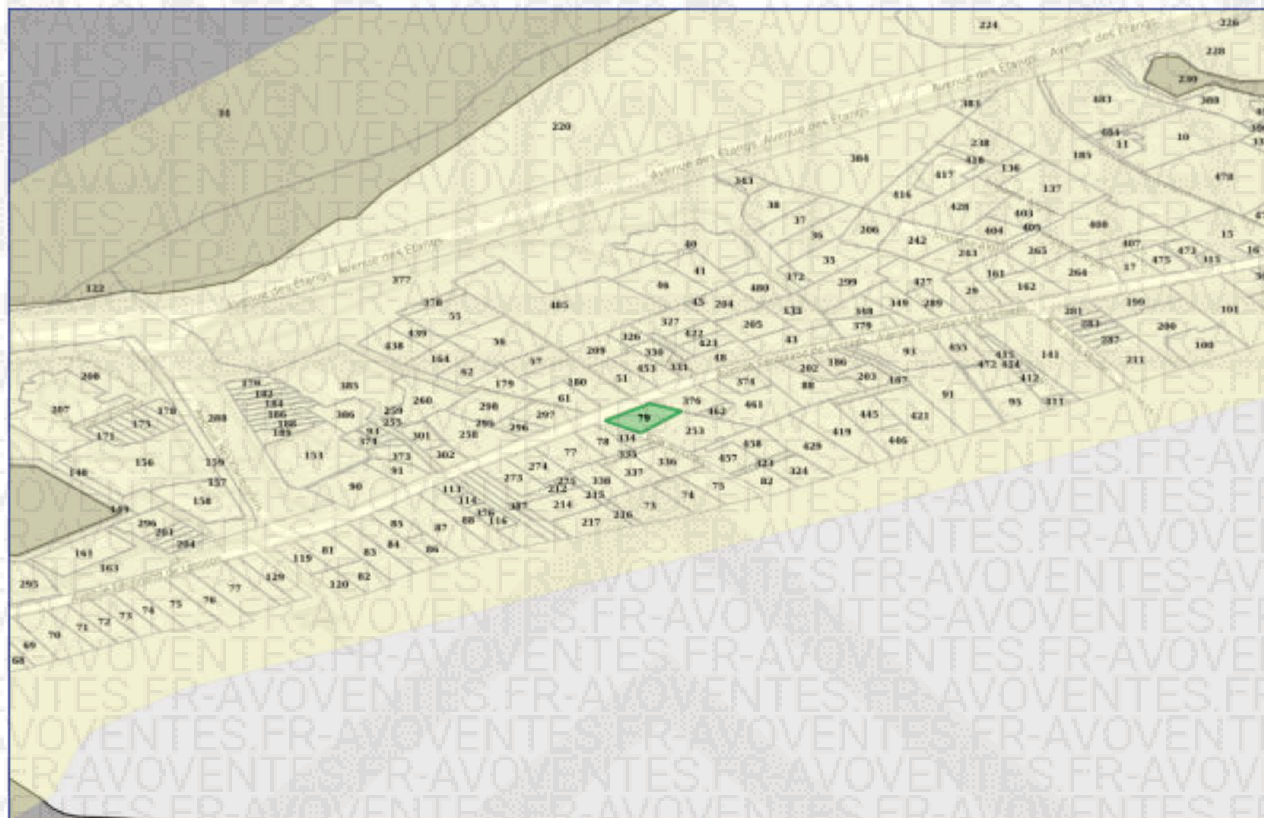
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

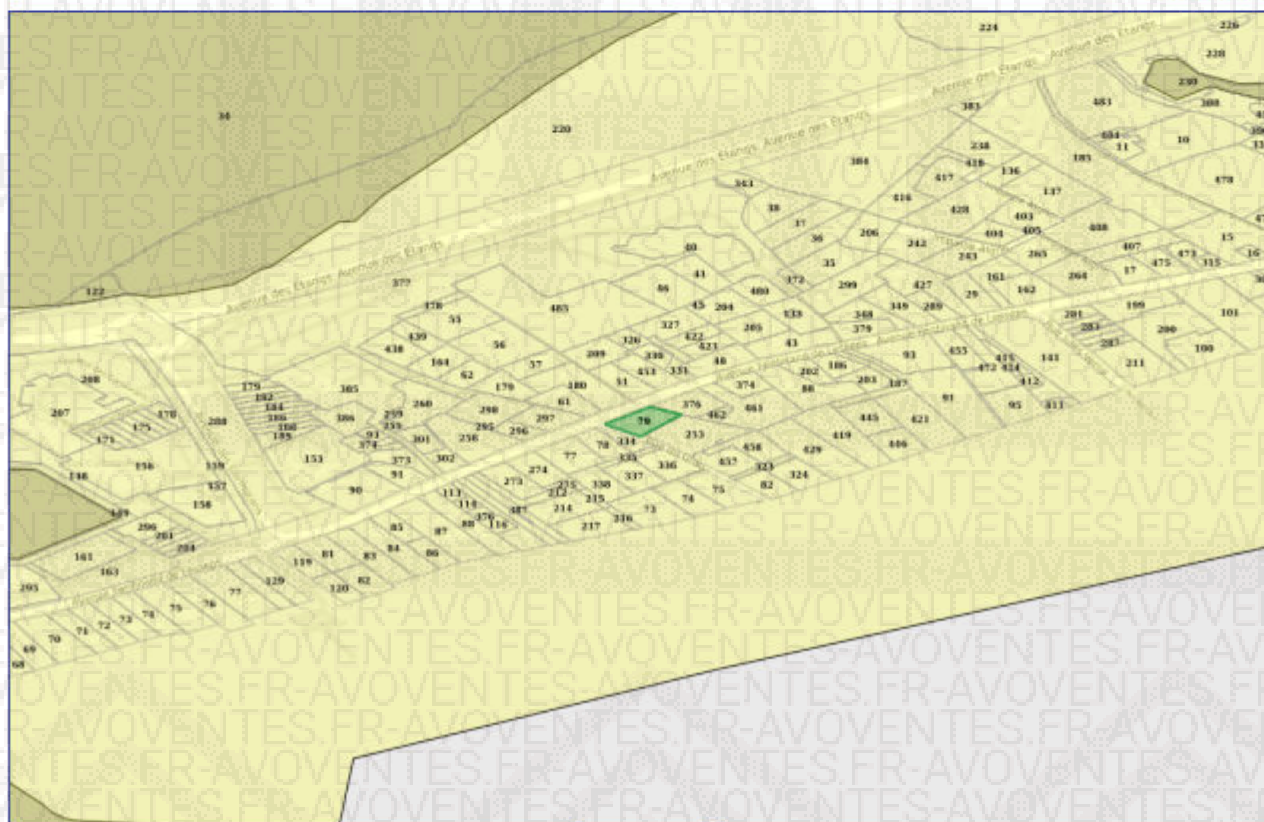


PPRT - RISQUES TECHNOLOGIQUE



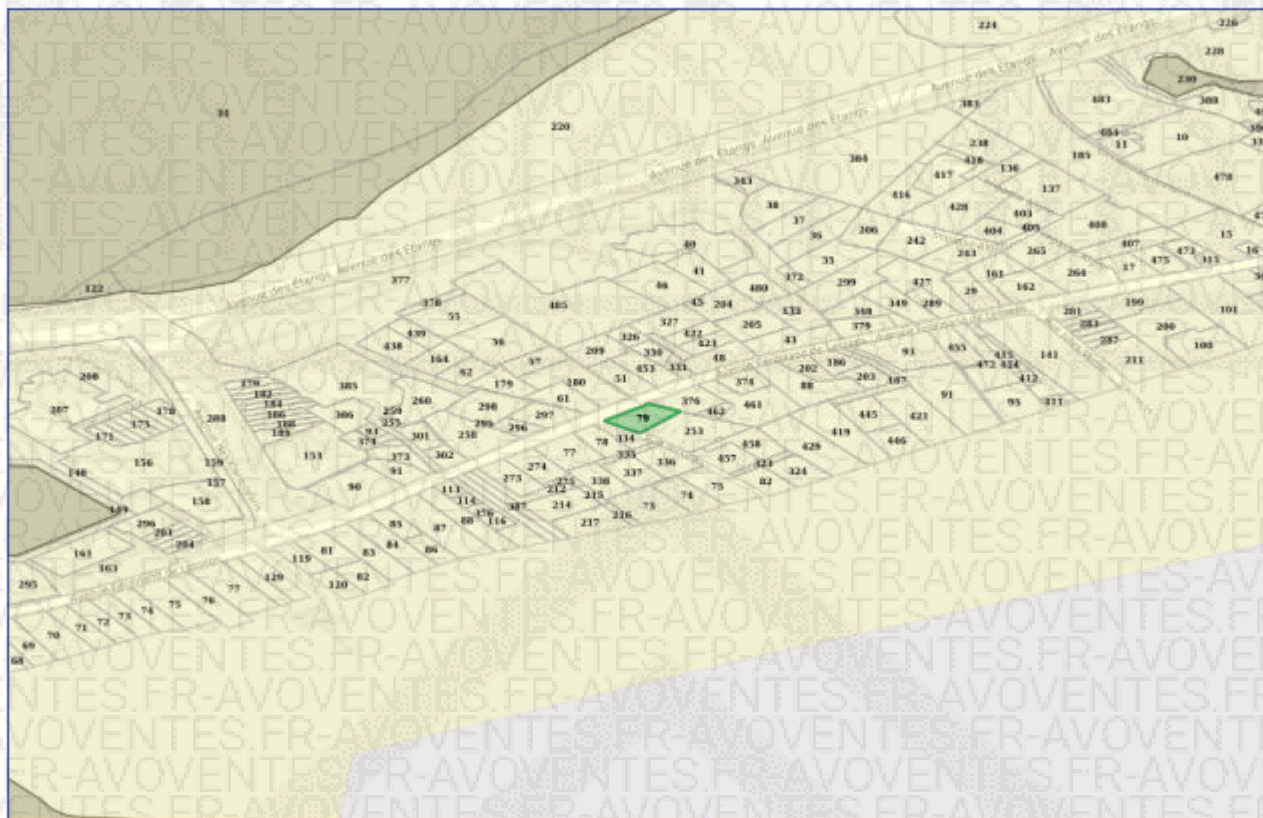


Faible



2 - Faible

POTENTIEL RADON



Niveau 1

DÉBROUSSAILLEMENT



Non concerné

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
------	-------------	----------	-------

Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...

Préfecture :
Commune : Frontignan

en application du IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble
60 Avenue Ferdinand de Lesseps 34110 Frontignan
34110 Frontignan

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
IOME2415881A	Sécheresse	Du 01/04/2023 au 31/12/2023	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
INTE2010312A	Sécheresse	Du 01/04/2019 au 30/09/2019	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/10/2019 au 22/10/2019	29/01/2020	☐ OUI ☐ NON
INTE1835008A	Inondations Remontée Nappe	Du 28/02/2018 au 02/03/2018	30/01/2019	☐ OUI ☐ NON
INTE1813570A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 28/02/2018 au 02/03/2018	22/06/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1810998A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/02/2018 au 02/03/2018	30/05/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1503998A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 27/11/2014 au 29/11/2014	04/03/2015	☐ OUI ☐ NON
INTE1502134A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 26/11/2014 au 28/11/2014	19/02/2015	☐ OUI ☐ NON
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/09/2014 au 19/09/2014	07/11/2014	☐ OUI ☐ NON
INTE1401747A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/10/2013 au 04/10/2013	24/01/2014	☐ OUI ☐ NON
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 02/12/2003 au 03/12/2003	20/12/2003	☐ OUI ☐ NON
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/09/1999 au 06/09/1999	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE9900614A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 03/09/1999 au 03/09/1999	11/02/2000	☐ OUI ☐ NON
INTE9800027A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 16/12/1997 au 19/12/1997	18/02/1998	☐ OUI ☐ NON
INTE9400642A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/10/1994 au 28/10/1994	31/01/1995	☐ OUI ☐ NON
NOR1982111A	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le 05/03/2026

Nom du vendeur ou du bailleur :

AVOVENTES.FR

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.geoportails.gouv.fr)